

## SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 07 avril 2023, s'est réuni le jeudi 13 avril 2023 à 19h, en Mairie, sous la présidence de M. Philippe BEAUMONT, Maire.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire a procédé à l'appel des membres et s'est assuré que le quorum était atteint.

**Présents :** Mmes ASSELIN, DELTEIL, LAZARENO, LE BARBER.  
Mrs BEAUMONT, COCHARD, LENDOM, MARGOT, PENY, RUSSO.

**Absent(e)s :** Mme CAILLOT, M. LAGHMIRI, Mme BETARE-TRIAU.

**Absents excusés :** Mme FRINAULT donné pouvoir à M. LENDOM.  
Mme BULEON a donné pouvoir à Mme LAZARENO.  
Mme ROCHER a donné pouvoir à M. RUSSO.  
Mme SACHET a donné pouvoir à M. COCHARD.  
M. DELAPORTE (nouvel élu suite démission M. ROBICHON) a donné pouvoir à M. MARGOT.  
M. CHARPENTIER a donné pouvoir à M. BEAUMONT.

**Secrétaire de séance :** Mme ASSELIN.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*

### **1. MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE : CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORT : ADJUDICATION DES LOTS :**

Suite à l'ouverture des offres et à l'analyse de ces dernières par la commission d'appel d'offres, à la majorité et une abstention, le Conseil municipal :

- décide de retenir pour la création du terrain multisports les entreprises suivantes :

- pour le Lot 1 : Terrassement et création d'une plateforme en enrobé : l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : celle de l'entreprise LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET (T.P.L) pour un montant de 34 846,35 € H.T., soit 41 815,62 € TTC.
- pour le Lot 2 : Fourniture et pose des équipements sportifs multisports : l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : celle l'entreprise CAMMA SPORT pour un montant de 40 430 € H.T., soit 48 516 € TTC.

- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives et avenants éventuels de ces marchés.

## **2. TARIFS VEILLEE ET NUTEE ACM D'ETE 2023 : AVENANT A LA TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES 2022-2023 :**

Pour les semaines d'ACM de Juillet 2023 à Marigny et du lundi 7 août au jeudi 31 août 2023 à l'ACM de Boigny sur Bionne, à l'unanimité, l'assemblée décide de faire un avenant à la délibération n° 2022-20 relative à la tarification des services périscolaires 2022-2023 et au règlement y attaché, en ajoutant le tarif suivant : la commune de Marigny Les Usages fixe le tarif de la veillée à 3,40 € et de la nuitée à 6,50 € quel que soit le QF.

## **3. CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE 2023 AVEC BOIGNY SUR BIONNE :**

Dans le cadre d'une possibilité offerte par la commune de Boigny Sur Bionne d'accueillir au sein de son accueil collectif de mineurs les jeunes habitants ou scolarisés à Marigny-les-Usages, il est proposé à l'assemblée de faire bénéficier ces enfants de l'ensemble des activités et prestations habituellement offertes à Boigny Sur Bionne dans le cadre de l'Accueil de Loisirs d'été de Boigny Sur Bionne, pour les vacances d'été, du lundi 7 août au jeudi 31 août 2023.

Ils pourront bénéficier d'un accueil pré (7h30-9h30) et post (16h45-18h) centre conformément au règlement intérieur.

La Commune de Marigny-les-Usages fixe indépendamment, les tarifs d'inscriptions des enfants selon sa grille de tarification des services périscolaires et se chargera des règlements à son profit.

Pour les semaines lundi 7 août au jeudi 31 août 2023, la commune de Marigny Les Usages fixe le tarif de la veillée à 3,40 € et la nuitée est fixée à 6,50 € la nuitée, quel que soit le QF.

En contrepartie, il sera demandé à la Commune de Marigny-les-Usages de régler le montant global des prestations effectives suivant le tarif hors commune de la commune de Boigny Sur Bionne fixé à 17,50 €/jour/enfant + les nuitées et les veillées le cas échéant, sur présentation du titre de recettes découlant de la facture éditée par la Commune de Boigny-sur-Bionne.

A l'unanimité, l'assemblée donne son accord sur cette offre et ses modalités et autorise Monsieur le Maire à signer la convention réglementant les conditions d'accueil de ces jeunes marignais sur cette période.

## **4. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE AU 01/05/2023 :**

Dans le cadre d'une réussite au concours, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 au sein des services techniques de la commune.

## **5. CONVENTION AVEC SAFER POUR INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX :**

Suite à une proposition de la SAFER d'établir un inventaire des chemins ruraux sur la commune et d'en sortir un plan papier et numérique pour un montant de base de 960,60 € H.T., soit 1 152,72 € TTC, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet inventaire.

## **6. TAXI : CREATION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUPPLEMENTAIRE :**

Suite à une demande, et compte tenu que les deux autorisations de stationnement de taxi précédemment créés en 1993 et 2012 ne sont plus exploitées sur la commune, il est proposé dans le but d'apporter un service supplémentaire aux habitants, de créer une 3<sup>e</sup> autorisation de stationnement de taxi sur la commune.

Cette autorisation sera soumise à l'avis de la CLT3P (Commission Locale des Transports Publics et Particuliers des Personnes) avant exploitation.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Maire à créer cette autorisation par arrêté.

## **RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE :**

Néant

### **Divers /Infos :**

- Une réunion publique d'échange avec les élus est prévue le vendredi 05 mai 2023, Salle des Etangs à 19h.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture du marché alimentaire du vendredi matin, aura lieu à compter du vendredi 26 mai 8h-14H, et aura lieu tous les vendredis Place de l'Eglise.

- Concerts du vendredi en Juin et début juillet sur la place de l'Eglise (les 16, 23, 30 juin et 07 juillet).

## **QUESTIONS DU PUBLIC :**

Néant

**La séance est clôturée à 19 heures et 57 minutes.**

**\*\*\*\***

Le Maire,

Philippe BEAUMONT